



Publiez Ce Que Vous Payez **Niger** **TRANSPARENCE**

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 22 - FEVRIER 2011

CONFORMITÉ À L'ITIE

Le Niger franchit une étape décisive

Les membres du comité national de concertation sur l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) n'ont pas chômé. En si peu de temps, ils sont parvenus, avec le soutien des autorités et de certains partenaires techniques, à classer le Niger parmi les pays conforme à l'ITIE, c'est-à-dire qui répondent aux critères de transparence dans le domaine des industries extractives dans le monde. Ce couronnement de notre pays est intervenu à l'issue de la dernière session du Conseil d'administration de l'ITIE tenue, le 2 mars 2011, à Paris (France).

(Lire pages 2 & 3)

ANALYSE

Que la lumière soit - Areva au Niger !

TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF



Le président Sarkozy appelle à une législation européenne

LE PREMIER MINISTRE MAHAMADOU DANDA

"Notre ambition aujourd'hui est de garder ce cap"

« Vous connaissez toute l'histoire minière et pétrolière de notre pays. L'espoir qui n'a été que de courte durée avec le boom de l'Uranium. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire face à plusieurs options stratégiques : exploiter ou ne pas exploiter et laisser aux générations futures.

Si nous décidons d'exploiter, avec qui, quel partenariat, comment mieux prendre en compte les questions environnementales, le niveau des recettes budgétaires, les retombées auprès des collectivités locales, etc. »

Lire page (3)



DIVERSIFICATION DES PARTENAIRES

Gazprom se positionne sur l'uranium et le pétrole nigérien

TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Ali Idrissa élu membre du Conseil international de l'ITIE

C'est le prix de l'engagement et de la persévérance dans le combat pour la transparence des industries extractives. Ali Idrissa, Coordonnateur national du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab), vient d'être élu au Conseil international de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), basé à Oslo en Norvège le mandat commence à la conférence de Paris en mars 2011.

37 demandes ont été enregistrées en vue de siéger dans le Conseil en provenance de tous les continents, à savoir 17 pour l'Afrique subsaharienne, 2 pour le Proche-Orient et l'Afrique du nord, 1 pour l'Amérique Latine, 3 pour l'Asie Pacifique, 10 d'Asie centrale et du sud, 3 d'Europe et 1 d'Amérique du nord. A l'arrivée, 10 candidats ont été sélectionnés pour représenter la société civile au conseil de l'ITIE. Il s'agit de : Jean Claude Katende de l'association africaine de défense des droits de l'homme (RDC) ; Ali Idrissa du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab PCQVP-Niger) ; Dorjdari Namkhajantsan de Open Society Forum (Mongolie) ; Mericio J. Dos Reis " Akara" de Luta Hamutuk Institute (Timor-Leste) ; Diarmid O'Sullivan de Global Witness (Royaume Uni) ; Eelco De Groot de Cordaid (Pays Bas) ; Anthony Richter de Revenue Watch Institute (Etats-Unis) ; Epifanio Baca Tupayachi de Grupo Propuesta Ciudadana (Pérou) ; Hannah Owusu-Konranteng de Wakam (Ghana) ; Sabit Bagirov, du Centre pour la recherche politique et économique(Azerbaïdjan).

Pour en arriver là, un comité des nominations composé d'anciens membres du Conseil a été mis en place en vue de procéder à la sélection des demandes. Cinq critères de base ont guidé le choix du comité : l'engagement actif dans l'ITIE et la connaissance des règles et politiques de l'ITIE en rapport avec les processus de mise en œuvre et d'évaluation ;



ALI IDRISSE, LE NOMINÉ

la disponibilité et la volonté de consulter suffisamment d'autres organisations et représentants de la société civile afin d'examiner à fond les opinions de manière ponctuelle, responsable et ouverte ; l'autorité et la capacité à parler avec conviction au nom de son organisation et d'autres représentants/ré-

seaux de la société civile aux réunions du Conseil ; la disponibilité et la volonté de rendre compte régulièrement à des plus grandes audiences de la société civile sur les décisions du Conseil et les résultats des réunions; une bonne expérience dans la collaboration avec un grand spectre de groupes d'actionnaires

CONFORMITÉ A L'ITIE

Le Niger franchit une étape décisive

Les membres du comité national de concertation sur l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) n'ont pas chômé. En peu de temps, ils sont parvenus, avec le soutien des autorités et de certains partenaires techniques, à classer le Niger parmi les pays conforme à l'ITIE, c'est-à-dire qui répondent aux critères de transparence dans le domaine des industries extractives dans le monde. Ce couronnement de notre pays est intervenu à l'issue de la dernière session du Conseil international de l'ITIE tenu, le 2 mars 2011, à Paris (France). C'est lors de cette instance, au regard des avancées enregistrées par le Niger pour se conformer aux directives de l'initiative, qu'il est passé du statut de pays candidat à celui de pays conforme. Le Niger est le 1er pays fran-

cophone en Afrique de l'ouest à accéder à ce statut, qu'il partage avec la République Centrafricaine (pour l'Afrique centrale). Cerise sur le gâteau, dans la même période, on note l'élection de deux de nos compatriotes au Conseil d'administration de l'ITIE : Abdoulaziz Askia, secrétaire permanent de l'ITIE qui est en fait réélu et Ali Idrissa, le coordonnateur du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB PCQVP-Niger).

Une bonne nouvelle qui méritait d'être célébrée et qui l'a été, à travers une cérémonie officielle de remise le document de conformité de notre pays au Premier ministre Mahamadou Danda. Cette cérémonie qui s'était déroulée le jeudi 10 mars au cabinet du Premier ministre, en présence d'un parterre d'offi-

(secteur privé, donateurs, IFI, gouvernements, média etc.) et les compétences de négociations associées.

Au niveau des organisations de la société civile qui œuvrent pour la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des biens publics et les industries extractives au Niger, cette élection de Ali Idrissa n'est guère surprenante, au regard de l'engagement de celui-ci.

A titre illustratif, il était toujours en ligne de front dans la dénonciation de l'opacité dans l'octroi des permis miniers sous le régime de l'ancien président Tandja Mamadou ; l'interpellation sans cesse des sociétés extractives sur le respect de leurs cahiers de charges ; le renforcement des capacités des acteurs de la société civile, des élus locaux et des populations riveraines des sites miniers, notamment sur les procédures d'élaboration et de suivi du budget des collectivités. C'est également sous sa conduite que le Rotab a arraché sa place au sein de la coalition mondiale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP).

H. Gorel

CONFORMITÉ À L'ITIE

cations complémentaires sur l'ITIE, les efforts déployés par le Niger dans sa mise en œuvre et la portée de l'accession de notre pays à ce statut de pays conforme. Parmi les intervenants figure aussi Marou Amadou, le président du Conseil consultatif national (CCN), qui était de la délégation du Niger à Paris. Selon lui, l'accès à ce standard vient compléter et renforcer les dispositions déjà prises dans la constitution du 25 novembre 2010, notamment les articles 148 et 153 qui imposent l'obligation d'une gestion transparente et rationnelles des ressources naturelles. "C'est la première fois qu'un gouvernement de Transition est arrivé à faire passer un pays à cet examen de l'ITIE", a-t-il souligné, ajoutant que les revenus issus des industries extractives et minières doivent servir à investir dans l'avenir, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures.

Comme pour apporter une réponse aux attentes de Marou, la ministre des Mines et de l'énergie a déclaré que le gouvernement de Transition compte créer un dispositif pour une bonne gestion des revenus des mines.

A ce propos, il est envisagé la création d'un observatoire des ressources naturelles et la charte de la gouvernance des ressources minières entre autres, viendront renforcer les actions déjà mises en œuvre pour soutenir les efforts de développement des communautés locales des zones minières. Quant au ministre de l'Economie et des finances, il s'est davantage attardé sur les avantages de la transparence dans la gestion des ressources publiques. "La transparence permet un partage de savoir et donc de pouvoir.

L'ITIE permet à tous les acteurs d'être au même niveau d'information en termes des versements effectués par les industries. Ce qui renforce le contrôle citoyen sur la gestion de ces revenus", a indiqué Mallam Mamane Annou. Mais l'accession du Niger au statut de pays conforme n'est qu'une étape, ce qui a laissé dire à l'Ambassadeur de France, Alain Holleville, que "le vrai travail ne fait que commencer".

Seini Issa

LE PREMIER MINISTRE MAHAMADOU DANDA

"Notre ambition aujourd'hui est de garder ce cap"

" Mesdames et Messieurs les membres du Comité National de Concertation ;

C'est un immense plaisir pour moi, au moment où la Transition se termine, de m'adresser à vous pour saluer cet important événement qu'est le passage du Niger de statut de pays " candidat " à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, ITIE au statut de pays "Conforme".

En effet, le Conseil d'Administration de l'ITIE International, réuni le 1er mars à Paris, la veille de la 5ème Conférence mondiale de l'ITIE a validé le Niger comme pays conforme, ce qui vaut une reconnaissance des efforts réalisés par le Niger malgré un contexte parfois hostile à la bonne gouvernance. Cette honorable distinction fait de notre pays le premier pays francophone de l'Afrique de l'Ouest à avoir atteint ce statut qu'il partage avec la République Centrafricaine en Afrique centrale francophone. 11 pays au monde ont accédé à ce label, fruit d'un long processus initié par le gouvernement.

Vous connaissez toute l'histoire minière et pétrolière de notre pays. L'espoir qui n'a été que de courte durée avec le boom de l'Uranium. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire face à plusieurs options stratégiques : exploiter ou ne pas exploiter et laisser aux générations futures. Si nous décidons d'exploiter, avec qui, quel partenariat, comment mieux prendre en compte les questions environnementales, le niveau des recettes budgétaires, les retombées auprès des collectivités locales, etc. En un mot, optimiser, voire maximiser les effets positifs de ce secteur sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Face à ce défi, nous avons cru, et nous croyons aujourd'hui, que l'Initiative



LE P.M MAHAMADOU DANDA

pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a un rôle important à jouer. C'est pourquoi, dès leur arrivée au pouvoir, les autorités de la Transition n'ont ménagé aucun effort pour appuyer ce processus. Nous avons, dès début mars 2010, adressé un courrier au Conseil d'Administration pour solliciter une prolongation de notre échéance de validation qui arrivait à terme le 9 mars 2010 afin de poursuivre ses activités devant le conduire au résultat qui est atteint aujourd'hui. Mais cela n'a pas été assez aisé. Cependant, grâce à l'engagement et à la vision commune de l'ensemble des parties prenantes dont la société civile, et au dévouement du Secrétariat Permanent, nous avons pu surmonter les obstacles.

En effet, en décembre dernier, lors du premier examen de notre dossier, le Conseil a déclaré le Niger " proche de la conformité " et lui a donné six mois, soit jusqu'en juin 2011, pour parfaire son dossier et atteindre la conformité.

Trois mois après, le résultat a été atteint. Je ne peux que saluer, voire fé-

liciter tous ceux qui ont œuvré pour ce résultat remarquable obtenu en si peu de temps alors que plusieurs pays ont opté pour une utilisation maximale du délai qui leur a été octroyé. Nous y sommes aujourd'hui parvenus, et en prenant sa décision, le Conseil d'administration de l'ITIE a rendu justice au Niger et reconnu les efforts que nous avons accomplis sur le chemin du processus ITIE auquel notre pays a adhéré librement et de son plein gré. Notre ambition aujourd'hui est de garder ce cap, le consolider car le chemin est encore long, chemin qui implique tout un changement de comportement voire de mentalité. Fort heureusement, la Constitution du 25 novembre 2010, a fait une large part à la bonne gouvernance dans les domaines miniers et pétroliers, à travers des dispositions novatrices, notamment en ses articles 148 à 153.

Il reviendra alors aux nouvelles autorités de concrétiser ces dispositions pertinentes de la Constitution. Il s'agit désormais de prendre toutes les mesures et actions afin de parvenir à faire de la transparence dans la gestion des ressources minières et pétrolières une donnée permanente.

Et comme je le soulignais dans mon discours d'ouverture au Forum sur le Bonne Gouvernance des Ressources Naturelles, le 19 janvier dernier, le Niger, au futur, ne doit plus laisser de place au privilège, à l'injustice et à l'opacité, sources des inégalités qui se révèlent de plus en plus comme étant des problèmes majeurs des sociétés, et que nous devons combattre à tout prix. Autrement dit, il faut anticiper en agissant fortement sur les causes structurelles de la mal gouvernance observée dans ces secteurs. Et l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, avec ses principes, ses critères et ses règles, apportera sa contribution dans cette quête du bien-être de nos populations.

(Suite en page 4)

L'EXTRACTION DE L'URANIUM N'EST PAS UNE SOURCE DE RICHESSE POUR LES PAYS AFRICAINS

Un nouveau rapport dénonce les accords financiers

Pour les pays Africains, les revenus liés à l'extraction de L'uranium par les entreprises multinationales sont - malgré le prix élevé de cette matière première - incertains et fluctuants. La raison principale de cette situation défavorable aux pays africains est liée à la nature des accords, sur les profits financiers, que ces pays passent avec les producteurs d'uranium.

Ces contrats sont souvent le résultat de négociations confidentielles. C'est la conclusion du rapport Revenus Radioactifs : Flux financiers entre les Entreprises de l'extraction de l'uranium et les gouvernements Africains publié aujourd'hui par SOMO et WISE à la veille de la cinquième Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) conférence mondiale qui aura lieu à Paris.

Le rapport Revenus Radioactifs analyse les aspects financiers de l'extraction de l'uranium dans les principaux pays producteurs en Afrique- la Namibie, le Niger, le Malawi et l'Afrique du Sud - et il examine les activités des quatre plus grandes multinationales de l'extraction de l'uranium en

Afrique : le groupe Français AREVA, l'Anglais-Australien Rio Tinto, l'Australien Paladin Energy et AngloGold Ashanti basée en Afrique du Sud.

Actuellement, un cinquième de l'uranium extrait dans le monde l'est en Afrique et la production devrait doubler au cours des deux années à venir. Néanmoins l'extraction de l'uranium reste une source incertaine de revenus pour les pays africains étant donné l'instabilité de son prix et sa dépendance aux profits des sociétés. Les principales sources de revenus liées à l'extraction de l'uranium pour les pays africains sont les impôts sur les bénéfices des sociétés et les redevances (un pourcentage sur les ventes de l'uranium).

Cependant, les accords financiers entre les entreprises multinationales et les gouvernements africains varient d'un pays à l'autre. Par exemple, le Niger a acquis le droit de vendre une partie de l'uranium qu'il produit plutôt que de dépendre d'AREVA pour le faire. De plus, le taux de redevance pour l'uranium dans ce pays est plus élevé que celui de la Namibie. Autre exemple

: en Afrique du Sud les multinationales Paladin Energy et AngloGold Ashanti payent moins de taxes par kilogramme d'uranium v en du que Rio Tinto en Namibie et Areva au Niger. Les sociétés multinationales ont aussi le droit d'amortir les investissements à court terme, ce qui réduit encore le montant des revenus et leur stabilité pour les états d'accueil. Au cours des cinq dernières années, la totalité des rev en us perçus par les états d'accueil s'est élevée à seulement 17% de la valeur de l'uranium v en du.

Un manque de transparence

Les accords sur les investissements entre les gouvernements et les multinationales sont rarement rendus publics. Les chercheurs de cette étude ont constaté que des quatre sociétés citées, la plus opaque sur ses paiements était Paladin Energy au Malawi et en Namibie ; elle est aussi la seule à ne pas participer à la ITIE et à avoir refusé de

participer à cette étude. De plus les chercheurs de Somo ont découvert, qu'au Malawi par exemple, Paladin a négocié avec le gouvernement pour que celui-ci n'édite aucune loi intérieure qui soit défavorable à leurs investissements pour les dix ans à venir. Des quatre pays étudiés, seul le Niger participe réellement à l'ITIE. Joseph Wilde Ramsing, chercheur Senior à SOMO pense qu' : "Etant donné la nature incertaine et fluctuante des revenus et les risques importants que l'extraction de l'uranium génère pour la santé, la sécurité et l'environnement, les pays africains auraient intérêt à investir dans des alternatives durables comme l'énergie renouvelable".

Il ajoute que : "Dans les pays où l'extraction de l'uranium est autorisée, les gouvernements et les sociétés doivent s'assurer que les recettes bénéficient aux populations et aux travailleurs touchés par cette activité".

Joseph Wilde-Ramsing

LE PREMIER MINISTRE MAHAMADOU DANDA

(Suite de la page 3).

Mesdames, Messieurs les membres du Comité National de Concertation et du Secrétariat Permanent ITIE Niger,

Au nom du Chef de l'Etat, du CSRD et du gouvernement de Transition, je vous adresse toutes nos félicitations pour le travail ainsi accompli. Permettez-moi de vous encourager dans vos futures activités. Je sais que vous avez un programme de travail assez chargé, je sais que vous réfléchissez sur des sujets comme l'adoption d'une loi ITIE, le renouvellement des membres du Comité, l'affectation de ressources pérennes, etc. Sachez que vous serez soutenus et que le travail bien fait sera toujours récompensé. Concernant la Conférence mondiale de l'ITIE qui s'est tenue, à Paris, les 02 et 03 mars 2011, sur la base du rapport de la délégation qui

nous a représentés, j'ai noté l'immense succès enregistré tant du point de vue de la participation que de la qualité des échanges. Des sujets touchant directement la norme ITIE ont été discutés, notamment la révision des règles afin de les adapter à certaines réalités tout en préservant l'intégrité de la norme, l'impact de l'initiative dans les échanges internationaux etc.

J'exhorte tous les acteurs à une capitalisation des résultats de cette Conférence afin que notre processus en tire les meilleurs bénéfices pour l'avenir de la transparence et une meilleure gouvernance au Niger. Pour terminer, je réitère nos remerciements à l'endroit de nos partenaires qui nous ont accompagnés tout au long du processus, et félicite MM. Abdoul Aziz Askia et Ali Idrissa pour leur élection au Conseil d'administration de l'ITIE."

OCTROI DE PERMIS MINIER ET PÉTROLIERS

Le morcellement de la région d'Agadez se poursuit

La région d'Agadez est morcelée et vendue aux plus offrants. C'est du moins le sentiment qu'on a lorsqu'on regarde de près le nombre des permis d'exploitation et d'exploration miniers distribués ces dernières années. Au total, 159 permis ont été octroyés sous le régime Tandja Mamadou et deux autres sous la transition.

Ainsi, toute la zone d'élevage et de maraîchage a été morcelée en petits lopins de terre au profit des grandes compagnies étrangères. Il y a des risques que le pastoralisme et le maraîchage ne soit plus possibles.

Pourtant, la plupart des populations de cette zone pratiquent ces activités. Or, la lutte contre la famine au Niger passe par la produc-

tion nationale de vivres. Comment produire suffisamment à manger alors que la terre est de plus en plus détruite non seulement par le changement climatique mais aussi par l'Homme ?

L'exploration et l'exploitation de minerais, qui contiennent des éléments très lourds et très dangereux pour la santé et l'environnement, constituent une véritable menace pour la survie des populations locales.

Que l'extraction de l'uranium se pratique dans des puits, à ciel ouvert, ou sous terre. Il faut considérer les risques environnementaux sur la santé des travailleurs et le grand public et l'impact sur eux.

(Suite en page 5)

OCTROI DE PERMIS MINIERES ET PÉTROLIERS

(Suite de la page 4). Ces risques sont ceux des gaz radon, thorium et la contamination même non-radioactive de la poussière et des métaux lourds tels que l'arsénique, le plomb et le nickel.

L'uranium pénètre le corps par ingestion ou par inhalation de particules de poussières ou aérosols contenant de l'uranium.

L'uranium absorbé par l'intestin ou les poumons entre dans le sang et se dépose dans les tissus, surtout du rein et des os ou s'échappe dans l'urine. La radiation est l'une des rares décharges pour lesquelles on a établi la relation de cause à effet pour la leucémie d'enfant.

Les enfants sont 20% plus sensibles à la radioactivité parce que leurs cellules se divisent activement. Les gens qui résident près des opérations des minières d'uranium ont un plus haut taux de dommages génétiques que ceux qui sont plus éloignés.

Sans compter l'insécurité subie par les personnes et les biens, ces dernières années dans cette zone à cause de l'exploitation de la richesse. Malheureusement, cette la richesse ne bénéficie pas comme il faut au pays, encore moins à la région.

La liste des dangers liée à l'exploitation de l'uranium ne pas exhaustive. C'est pour toutes ses raisons que nous demandons aux futures autorités de ne plus octroyer des nouveaux permis.

Naomi Binta Stansly



AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK
RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.
B 1000 BRUSSELS - Belgium
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13
email: aefjn@aefjn.org
<http://www.aefjn.org>

Que la lumière soit - Areva au Niger

Ses partisans décrivent l'énergie nucléaire comme une forme d'énergie sûre, propre et verte. Cependant, la production d'énergie nucléaire requiert du combustible qui est acquis par l'activité destructrice et mortelle des mines d'uranium. Celles-ci peuvent avoir des effets catastrophiques sur les communautés voisines et sur l'environnement pour des milliers d'années à venir. Il y a peu d'endroits où ces effets nocifs sont ressentis plus distinctement qu'au Niger.

Lorsque l'uranium a été découvert dans le Niger appauvri des années 1960, beaucoup ont pensé que la découverte contribuerait au développement économique et social du pays. Malheureusement, elle s'est avérée être un cadeau empoisonné. Aujourd'hui, le Niger est un des pays les plus pauvres du monde, classé dans les derniers selon l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec 40% d'enfants d'un poids insuffisant.

Mines d'uranium pour satisfaire les besoins de la France

Les mines d'uranium au Niger sont exploitées principalement par l'entreprise publique française Areva qui, selon ses propres termes, se classe parmi les premières dans l'industrie d'énergie nucléaire mondiale. Areva importe la moitié de son uranium du Niger. La France a exploité les mines d'uranium au Niger pendant les 40 dernières années et elle est le principal investisseur étranger du pays. En

France, plus de deux lampes sur trois sont éclairées par de l'uranium du Niger, tandis que la population locale n'a pas d'accès à l'électricité. Malheureusement, les consommateurs en Europe ne sont généralement pas conscients de ce qui se trouve derrière la production d'électricité, lorsqu'ils allument une lampe.

En avril 2010, Greenpeace a publié un rapport dénonçant qu'Areva avait contaminé l'environnement autour des sites miniers d'Arlit et d'Akokan, à environ 850 kilomètres au nord-est de Niamey, la capitale du pays. Les deux villes ont été créées à l'origine par Areva pour loger ses travailleurs.

La contamination touche quelque 80.000 personnes. La radioactivité mesurée à Akokan était 500 fois plus élevée que la normale. Des déchets radioactifs avaient aussi été utilisés pour la construction des rues.

Des morceaux de déchets de métal radioactif sont vendus au marché local d'Arlit, avec un taux de radiation allant jusqu'à 50 fois les niveaux normaux en arrière-plan. Les gens de l'endroit utilisent ces matériaux pour construire leurs maisons. A Arlit, Greenpeace a mesuré dans l'eau potable une concentration d'uranium allant jusqu'à quatre fois la limite recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. En général, sur plus de 40 ans d'exploitation, un total

de 270 milliards de litres d'eau a été utilisé, en contaminant l'eau et en asséchant la nappe aquifère. L'eau est pompée à partir d'une nappe phréatique - l'aquifère Tarat - d'une profondeur de 150 mètres. C'est une nappe aquifère fossile, ce qui veut dire que l'eau ne se renouvelle pas facilement: il faudra des millions d'années pour qu'elle se remplisse à nouveau. La diminution de la réserve d'eau a aussi de forts impacts sociaux et économiques, et elle menace particulièrement les pasteurs nomades. Dans un pays où la terre fertile pour l'agriculture est rare, les communautés se trouvent en compétition pour les ressources agricoles. Au Niger, il n'y a que 11,5% de terre arable.

Le fait que les nappes aquifères se vident augmente la vitesse de désertification, le déclin drastique du terrain vers un état aride et sec. La désertification est causée par le pâturage excessif, l'exploitation excessive de la nappe phréatique et la déviation de l'eau des rivières pour la consommation humaine et l'usage industriel. Actuellement, le Sahara étend ses sables à la vitesse de 5 kilomètres par an.

Déjà en 2007, une investigation par CRIIRAD, une commission indépendante d'investigation de la radioactivité basée en France, avait trouvé des niveaux élevés de radiation dans les rues d'Akokan. En septembre 2009, Areva a prétendu qu'une cartographie détaillée de la radioactivité et un programme complet de décontamination avaient été effectués sous le contrôle des autorités nigériennes, mais il est clair que la réalité est malheureusement toute différente.

(Suite en page 6)

**Lisez Transparence,
la source
d'informations
crédibles sur les
industries
extractives au Niger !**

ACCIDENT ENVIRONNEMENTAL À ARLIT

La société civile d'Arlit exige la lumière

La rupture des digues des bassins d'eaux usées survenue le 13 décembre 2010 sur le site de la Société des mines de l'Air (SOMAIR) n'a pas fini de susciter la polémique à Arlit.

Cet accident qui n'est pas sans dégâts sur l'environnement et la santé des populations environnantes avait conduit la Coordination des organisations de la société civile d'Arlit à saisir le Directeur général de la SOMAIR d'une correspondance à travers laquelle ladite Coordination avait souhaité recevoir des informations sur la localisation des piézomètres ; les résultats des analyses radiologiques et chimiques et enfin un accord pour faire des prélèvements d'échantillons.

Cette démarche, visait selon la Coordination de la société civile d'Arlit, à créer un esprit de communication transparente autour de l'accident de rupture des digues. Le DG de la



UNE VUE DES BASSINS DE STOCKAGE DONT LES DIGUES ONT CÉDÉ

SOMAIR a répondu à la requête, mais sa réponse a laissé les responsables de la Coordination sur leur faim.

Il s'était contenté d'énumérer les visites effectuées sur les lieux à la suite de l'accident par les services de l'Etat, les prélèvements qui ont été effectués ainsi que les visites des mem-

bres de la société civile d'Arlit. Il a aussi renvoyé les requérants au site web de la société pour toute information complémentaire, un site qui n'est malheureusement pas accessible, selon la Coordination de la société civile d'Arlit.

Dans une deuxième correspondance adressée récemment au DG de la

SOMAIR, les acteurs associatifs de la localité ont tenu à relever le caractère dilatoire de ses réponses qui traduisent, selon eux, "la réalité que les résultats radiologiques et chimiques sont secrets, les services de l'Etat derrière lesquels vous vous abritez n'ont fait et n'ont les moyens de faire aucune analyse de ce genre".

Que la lumière soit - Areva au Niger

L'exposition à la radioactivité peut causer des problèmes respiratoires, des malformations à la naissance, la leucémie et le cancer, pour ne nommer que quelques effets sur la santé. Des témoins locaux confirment l'incidence élevée du cancer comme cause de décès, mais Greenpeace International et Médecins du Monde ont déploré qu'il soit impossible de déterminer statistiquement les causes de décès parmi les travailleurs de la mine et la population locale, à cause du manque d'accès aux données. En fait, Areva contrôle les hôpitaux dans les deux villes et ces hôpitaux sont suspectés de classer intentionnellement le cancer comme VIH ou d'autres maladies. Ceci permet à Areva de prétendre effrontément qu'il n'y a pas eu un seul cas de cancer attribuable à l'exploitation des mines dans les 40 dernières an-

nées. Médecins du Monde s'est aussi plaint d'avoir lancé un programme de coopération avec Areva pour l'application des mesures de sécurité de la santé et du travail dans les mines que la société exploite en Afrique, mais Areva n'a pas du tout changé ses pratiques. En décembre 2010, Greenpeace a dévoilé qu'au moins 200.000 mètres cubes de boue radioactive avaient coulé à la mine d'uranium Somair, exploitée par Ariva près d'Arlit, parce que les cuves contenant les déchets nucléaires s'étaient fissurées.

Conclusion

Chaque jour qui passe, les Nigériens sont exposés à la radiation, la maladie et la pauvreté sans voir aucun bénéfice - tandis qu'Areva tire des milliards de leurs ressources naturelles. Les revenus d'Areva pour 2008 étaient de 13,1 milliards

d'euro, avec un bénéfice de 589 millions d'euro. Cependant, la société continue à investir trop peu d'argent pour garantir des niveaux fondamentaux de santé pour la population proche des mines d'uranium.

L'agence gouvernementale en place pour surveiller ou contrôler les actions d'Areva manque de personnel et de fonds, et elle n'a pas les moyens de mesurer efficacement la radioactivité dans l'air. De plus, le gouvernement du Niger semblait plus soucieux d'opposer des obstacles et des restrictions à la recherche de Greenpeace que d'agir contre Areva. Davantage de supervision et de contrôle sont absolument nécessaires, étant donné aussi qu'Areva a l'intention d'ouvrir une autre grande mine à Imouraren en 2013 ou 2014.

Thomas Lazzeri

"Face à ce constat de refus de transparence et de communication, qui n'honore en aucune manière le groupe AREVA, la population d'Arlit a le droit de savoir et vous l'exige une fois de plus. Manifestement aussi, Monsieur le Directeur Général, toutes ces réponses donnent l'impression de cacher et de solder entre vous un accident environnemental", dénonce la Coordination de la société civile d'Arlit.

Selon elle, la politique de sous estimation des parties prenantes et intéressées a démontré ses limites.

"Par conséquent vous suggérons de nous retrouver autour des autorités locales pour discuter des voies et moyens de faire passer les messages et prendre des dispositions sur cette questions et bien d'autres comme celle des stocks des carbonate, le nitrate et le soufre dans la ville d'Arlit", préconise-t-elle.

Seyni Issa

ITIE Niger : une approche participative et responsable pour des ressources extractives au service de la Nation.

Historique

En 2005, le Gouvernement du Niger a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) lancée au Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu en septembre 2002, à Johannesburg.

En 2007 le Niger devient « pays candidat ».

En 2010 il est déclaré « proche de la conformité » aux normes ITIE par le Conseil d'Administration de l'ITIE internationale. A cet effet, le Niger a pris les mesures nécessaires pour atteindre le statut de conformité totale en garantissant que les déclarations des recettes perçues par l'Etat soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales et par la publication régulière de ses rapports pays.

Objectifs ITIE

L'ITIE vise à promouvoir, dans les pays riches en ressources minières, pétrolières et gazières, la transparence des paiements et des revenus issus des industries extractives, notamment par leur vérification et leur publication de manière accessible au public. Elle vise, ainsi, à favoriser un large débat afin que ces richesses puissent contribuer à la croissance économique et à un développement durable.

Mission ITIE Niger

Publier régulièrement, selon les normes internationales de l'ITIE, les revenus générés par le secteur minier et pétrolier et contribuer à renforcer les conditions d'une meilleure utilisation de ces ressources.

Le Niger vient de consacrer la bonne gouvernance et la transparence des industries extractives dans sa Constitution du 25 novembre 2010 en ses articles 148 à 155.

Le fonctionnement de l'ITIE Niger repose sur le dialogue permanent entre trois principaux acteurs :

- Gouvernement
- entreprises extractives
- et société civile.



ITIE Niger est financé par :



Education



Santé



Elevage



Agriculture

Conception : Hamissou DAOUA Tel : 96 89 39 61

CONTEXTE

Le Gouvernement du Niger a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) lancée au Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu en septembre 2002, à Johannesburg. L'ITIE vise à promouvoir, dans les pays riches en ressources minières, pétrolières et gazières, la transparence des paiements et des revenus issus des industries extractives, notamment par leur vérification et leur publication de manière accessible au public. Elle vise, ainsi, à favoriser un large débat afin que ces richesses puissent contribuer à la croissance économique et un développement durable. L'ITIE est devenue norme internationale dont le fonctionnement repose sur le dialogue permanent entre trois principaux acteurs : Gouvernement (Administration publique), entreprises extractives (minières, pétrolières et gazières) et société civile. De 17 pays en 2007, l'ITIE regroupe aujourd'hui 33 pays dont 5 ont atteint le stade de conformité totale.

Le Niger, avec des ressources minières (uranium et or principalement) et pétrolières importantes, a adhéré à l'initiative en mars 2005, est devenu pays candidat en août 2007 et a été déclaré " proche de la conformité " aux normes ITIE au Conseil d'Administration de l'ITIE internationale de décembre 2010. A cet effet, le Niger a pris les mesures nécessaires pour atteindre le statut de conformité totale en garantissant que les déclarations des recettes perçues par l'Etat soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales et par la publication régulière de ses rapports pays.

Par la mise en œuvre de ce processus le Niger s'est inscrit dans la dynamique de promouvoir une meilleure gouvernance et une transparence accrue dans la gestion de ses ressources extractives afin qu'elles soient un véritable moteur de développement et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'ITIE Niger se fixe l'objectif de publier régulièrement, selon les normes internationales de l'ITIE, les revenus générés par le secteur minier et pétrolier et contribuer à renforcer les conditions d'une meilleure utilisation de ces ressources. C'est pour réaffirmer cet engagement à l'ITIE, que le Niger vient de consacrer la bonne gouvernance et la transparence des industries extractives dans sa constitution du 25 novembre 2010 dans les articles 148 à 155 et plus spécifiquement à l'article 150 qui stipule : " Les contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'Etat, désagrégés société par société, sont intégralement publiés au Journal Officiel de la République du Niger. "

Le Financement de l'ITIE Niger est assuré par :



Le Gouvernement du Niger



La Banque Mondiale



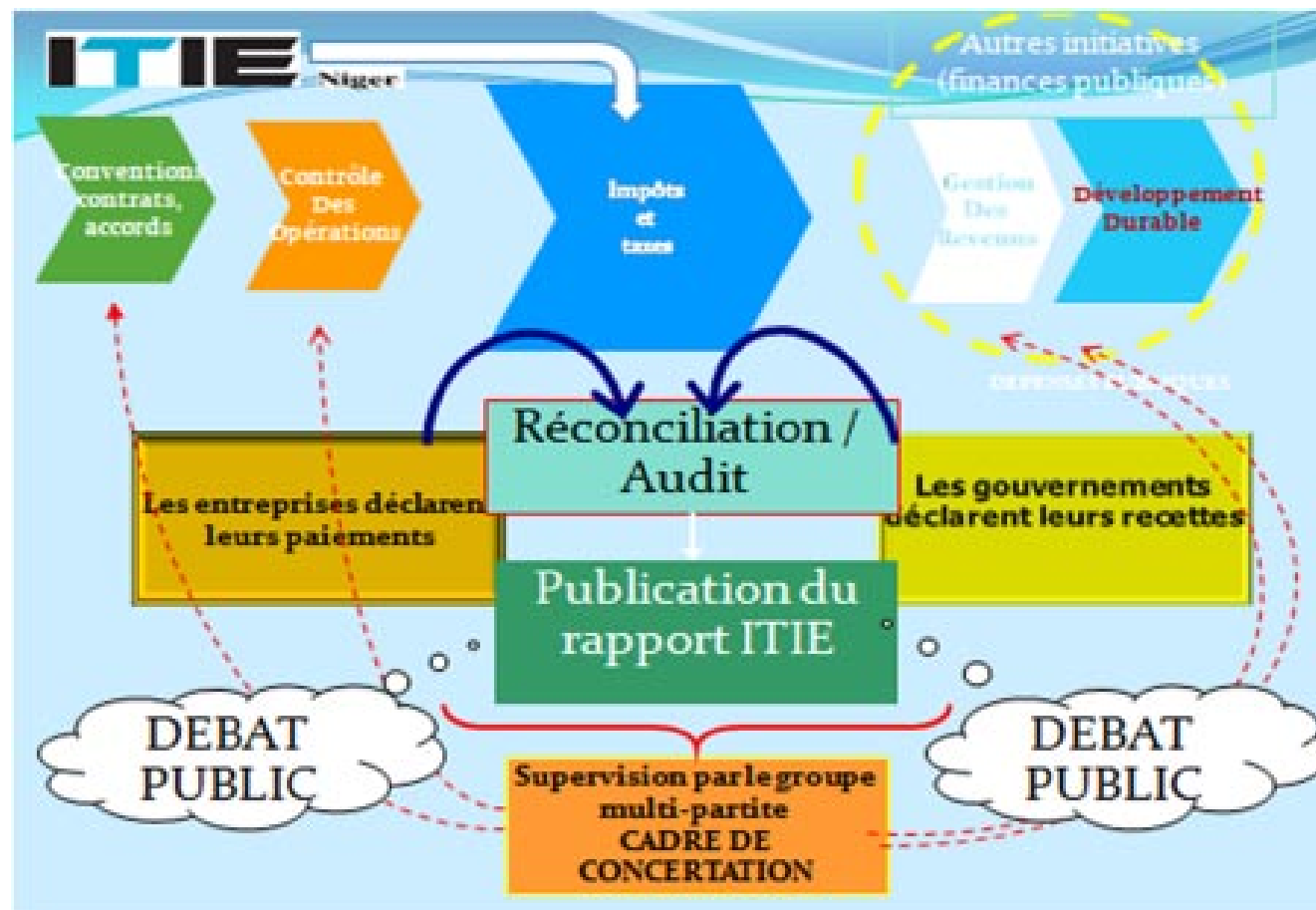
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L'Ambassade de France au Niger



Le PNUD



L'Union Européenne



RAPPORTS ITIE

Conformément à son adhésion à l'ITIE, le Niger doit produire régulièrement des rapports ITIE. C'est ainsi que le premier rapport couvrant la période 2005 à 2006 (années d'adhésion et de lancement du processus), a été réalisé en 2009. Le deuxième rapport produit en décembre 2010 a porté sur les revenus 2007, 2008 et 2009. Avec ces deux rapports, l'ITIE Niger vient de couvrir 5 années de revenus extractifs les plus significatifs.

DÉFINITION DES FLUX COUVERTS PAR L'ITIE

Les rapports ITIE Niger portent sur les flux qui sont les impôts, taxes, droits et contributions auxquels sont soumis les titulaires de titres miniers ou pétroliers et définis comme suit :

- Redevance Minière

Il s'agit d'une taxe due par les entreprises en exploitation payée à l'Etat en rémunération de l'appauvrissement de son sous sol.

- Impôt sur les Bénéfices

Il s'agit de l'impôt payé par l'entreprise sur le bénéfice généré par ses activités.

- Dividendes

Il s'agit des bénéfices distribués et attribués proportionnellement à la participation au capital de chaque actionnaire.

- IRVM/IRCM : Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières/ Capitaux mobiliers

Il s'agit de l'impôt sur les dividendes, jetons ou tous autres produits distribués aux actionnaires par les entreprises

- Contribution à la formation

Contribution financière des entreprises titulaires de permis de recherche à la formation du personnel de l'Administration des Mines et Géologie.

- Redevance superficielle annuelle

C'est une taxe d'occupation de terrain calculée en fonction de la surface.

- Droits Fixes

Droit d'un montant fixe payé à l'occasion de toute demande portant sur les titres miniers, pétroliers ou de carrière.

- Dépenses engagées par l'Etat

Au cas où l'Etat aurait effectué des travaux de recherche sur un périmètre donné avant l'octroi d'un permis de recherche sur ce périmètre, les dépenses y afférentes sont alors actualisées à la date de l'émission du permis et remboursées à l'Etat.

- Vente d'actifs miniers

Concerne la cession des travaux de recherche par l'Etat aux entreprises.

- Bonus de signature pétrolier

Somme versée dans le cadre de la signature du contrat de partage de productions sur les permis pétroliers.

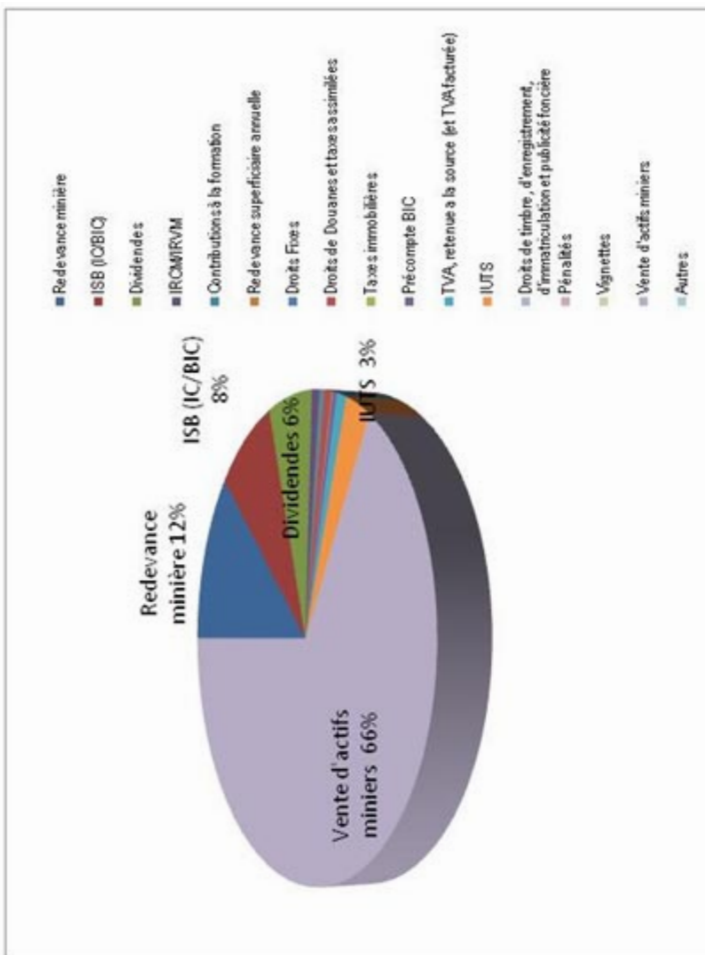
Dans le cadre de ce deuxième rapport, les déclarations de paiements ont concerné 88 entreprises extractives en 2007, 72 en 2008 et 58 en 2009. Les déclarations de recettes proviennent du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction générale des Impôts, Direction générale du Trésor, Direction générale des Douanes) et du Ministère des Mines et de l'Energie.

Le rapprochement des déclarations des entreprises et de celles du Gouvernement ont donné les résultats suivants :

- En 2007, les entreprises ont déclaré avoir versés à l'Etat 70 milliards 537 millions de francs CFA provenant des impôts et taxes conformément aux textes en vigueur dont les redevances minières, impôts sur les bénéfices, dividendes, droits de douanes, contribution à la formation. Le Gouvernement a déclaré avoir reçu des entreprises 70 milliards 537 millions de Franc CFA.

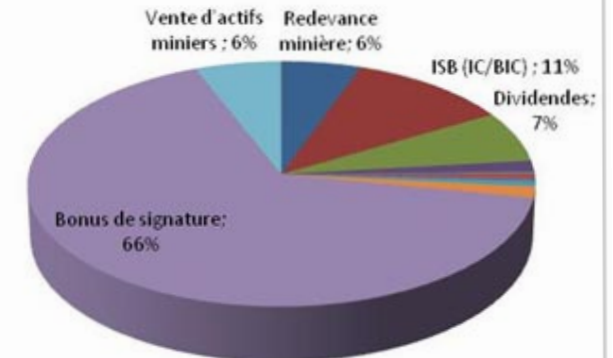
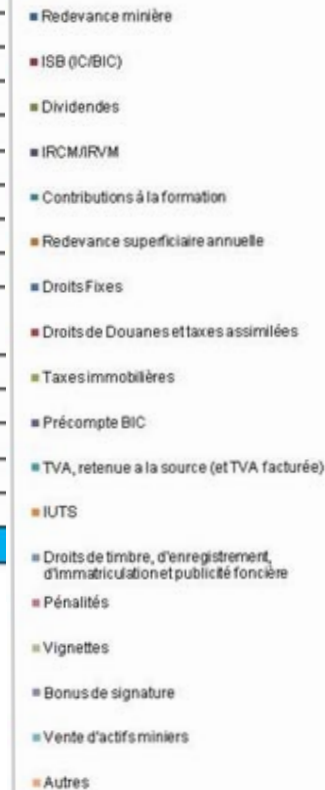
DECLARATION PAIEMENTS/REVENUS GLOBALE 2007

Nature des Flux	Montant en FCFA		Ecart
	Société	ETAT	
Redevance Minière	8 415 934 164	8 415 934 164	
ISB (IC/BIC)	5 620 337 018	5 620 337 018	
Dividendes	4 214 626 585	4 214 626 585	
IRCM/RVM	669 855 054	669 855 054	
Contributions à la formation	205 631 118	205 631 118	
Redevance superficière annuelle	142 887 094	142 887 094	
Droits Fixes	216 992 000	216 992 000	
Dépenses engagées par l'Etat	-	-	
Autres Contributions	-	-	
Droits de Douanes et taxes assimilées	619 652 161	619 652 161	
Taxes immobilières	82 865 072	82 865 072	
Précompte BIC	404 560 939	404 560 939	
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	856 098 122	856 098 122	
IUTS	2 201 821 844	2 201 821 844	
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatriculation et publicité foncière	14 569 362	14 569 362	
Pénalités	91 927 810	91 927 810	
Vignettes	1 646 500	1 646 500	
Vente d'actifs miniers	46 763 797 690	46 763 797 690	
Autres	13 644 186	13 644 186	
TOTAUX DES FLUX	70 536 846 719	70 536 846 719	-



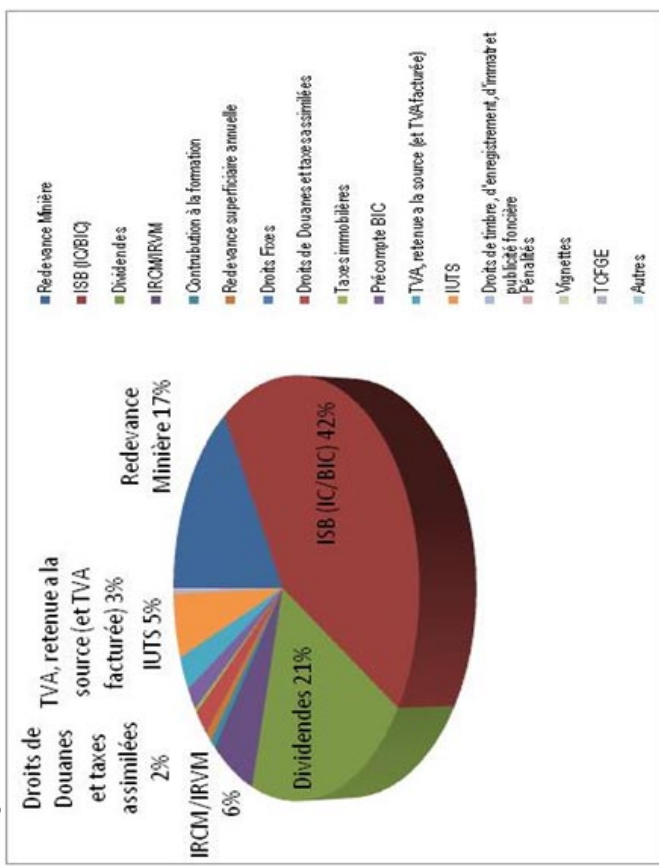
- En 2008, les paiements des entreprises des entreprises ont été de 187 milliards de francs CFA provenant des mêmes taxes et contributions qu'en 2007. S'y ajoute le bonus de signature du permis pétrolier d'Agadem à hauteur de 123 milliards 375 millions de FCFA. Le Gouvernement a déclaré 187,514 milliards de FCFA de paiements reçus.

Nature des Flux	Montant en FCFA		Ecart
	Société	ETAT	
Redevance Minière	10 341 691 703	10 341 691 703	-
ISB (IC/BIC)	20 876 028 129	20 876 028 129	-
Dividendes	12 535 621 307	12 535 621 307	-
IRCM/IRVM	2 661 770 223	2 661 770 223	-
Contribution à la formation	253 638 520	253 638 520	-
Redevance superficière annuelle	219 763 994	219 763 994	-
Droits Fixes	175 424 794	175 424 794	-
Dépenses engagées par l'Etat	-	-	-
Autres Contributions	-	-	-
Droits de Douanes et taxes assimilées	1 019 706 263	1 019 706 263	-
Taxes immobilières	95 886 623	95 886 623	-
Précompte BIC	569 416 420	569 416 420	-
TVA, retenue a la source (et TVA facturée)	1 363 264 949	1 363 264 949	-
IUTS	2 556 199 297	2 556 199 297	-
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatr et publicité foncière	107 565 480	107 565 480	-
Pénalités	259 503 082	259 503 082	-
Vignettes	13 931 971	13 931 971	-
Bonus de signature	123 375 000 000	123 375 000 000	-
Vente d'actifs miniers	11 045 659 923	11 045 659 923	-
Autres	44 032 507	44 032 507	-
TOTAUX DES FLUX	187 514 105 185	187 514 105 185	-



- En 2009, les paiements des entreprises ont été de 67 milliards 584 millions de francs CFA Le Gouvernement a déclaré 67 milliards 584 millions francs CFA de paiements reçus.

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		Ecart
		Société	ETAT	
Redevance Minière	DGI	11 186 789 053	11 186 789 053	-
ISB (IC/BIC)	DGI	28 375 767 653	28 375 767 653	-
Dividendes	SOPAMIN	13 943 339 657	13 943 339 657	-
IRCM/IRVM	DGI	4 029 002 482	4 029 002 482	-
Contribution à la formation	MME	554 061 651	554 061 651	-
Redevance superficière annuelle	MME	590 322 608	590 322 608	-
Droits Fixes	MME	32 481 800	32 481 800	-
Dépenses engagées par l'Etat	MME	-	-	-
Autres Contributions	DGI	-	-	-
Droits de Douanes et taxes assimilées	DOUANES	1 439 136 156	1 439 136 156	-
Taxes immobilières	DGI	243 943 486	243 943 486	-
Précompte BIC	DGI	1 274 961 577	1 274 961 577	-
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	1 926 209 273	1 926 209 273	-
IUTS	DGI	3 664 752 848	3 664 752 848	-
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatriculation et de publicité foncière	DGI	60 380 700	60 380 700	-
Pénalités	DGI	14 414 302	14 414 302	-
Vignettes	DGI	2 437 450	2 437 450	-
TCFGE		229 686 751	229 686 751	-
Autres		16 196 085	16 196 085	-
TOTAUX DES FLUX		67 583 883 532	67 583 883 532	-



Le montant global ainsi réconcilié sur les trois années s'élève à 325 milliards de francs CFA. Ce montant ne tient pas compte des entreprises n'ayant pas fourni des déclarations pour une valeur de 13 millions de francs CFA déclarés par l'Etat, sur les trois années, soit 0,04 pour mille.

Le rapport recommande une étude sur les exploitations artisanales qui peuvent être une source significative de revenus en vue d'une prise en compte dans le périmètre ITIE.

Le rapport complet est disponible au Secrétariat Permanent ITIE Niger, BP 893 NIAMEY, Tél 20 75 59 50 et sur son site web : www.itieniger.ne.

Pour les pays mettant en œuvre l'ITIE mais qui n'ont pas complètement achevé ce processus (Pays Candidats), la validation doit mesurer les progrès de la mise en œuvre

Les Pays Candidats sont ceux qui ont adopté l'ITIE et ont rempli les quatre indicateurs de la phase d'adhésion de la grille de validation. Ceci couvre : l'engagement à mettre en œuvre l'ITIE ; l'engagement à travailler avec la société civile et le secteur privé ; la nomination d'une personne qui dirigera la mise en œuvre et l'élaboration d'un plan de travail ayant obtenu l'accord des parties prenantes.

Présentation de la validation

La première étape est la nomination d'un validateur par le groupe multipartite. Le validateur sélectionné utilisera alors trois documents principaux pour étayer son travail, à savoir :

- * Le plan de travail national
- * La grille de validation de l'ITIE et les outils d'évaluation des indicateurs
- * Les formulaires des entreprises.

En utilisant ces documents, le validateur rencontre le groupe multipartite (gouvernement, entreprises extractives, société civile), l'organisation chargée de rapprocher les chiffres déclarés par les entreprises et le gouvernement, et les autres principales parties prenantes (y compris des entreprises et des organisations de la société civile ne faisant pas partie du groupe multipartite). Muni de ces informations, le validateur élabore un rapport, qui contient :

- * Un bref exposé décrivant les progrès accomplis par rapport au plan de travail national ;
- * Un bref exposé décrivant les progrès par rapport aux indicateurs de la grille de validation ;
- * La grille de validation complétée ;
- * Un exposé sur la mise en œuvre par les entreprises ;
- * L'ensemble des formulaires des entreprises ;
- * Une évaluation globale de la mise en œuvre de l'ITIE : le pays est-il candidat, conforme, ou aucun progrès significatif n'a-t-il été constaté ?

Ce rapport est d'abord transmis au groupe multipartite, au gouvernement et au conseil d'administration de l'ITIE. Si ces groupes se déclarent satisfaits du rapport de validation, il est publié et ses conclusions et suggestions mises en œuvre.

En cas de différend concernant le processus de validation, le différend est traité en premier lieu au niveau local ; le conseil d'administration de l'ITIE sera appelé à intervenir seulement en cas de différend grave.

La validation n'est pas un audit financier. Le travail du validateur est de vérifier que les pays et les entreprises font effectivement ce qu'ils ont déclaré qu'ils feraient. Son travail n'est pas de réaliser des audits financiers.

La grille de validation de l'ITIE et les outils d'évaluation des indicateurs

L'un des outils essentiels du processus de validation est la grille de validation de l'ITIE. Elle contient 20 indicateurs que le validateur doit utiliser pour évaluer les progrès. 18 d'entre eux doivent être évalués comme atteints ou non-atteints en cochant une case. Les deux autres (validation des entreprises et suivi) doivent être évalués dans l'exposé du validateur. Le rapport du validateur doit inclure la grille de validation et les outils d'évaluation des indicateurs (ci-dessous) ainsi qu'un exposé narratif décrivant les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de la grille.

Après avoir été accepté par le groupe multipartite, le gouvernement concerné et le conseil d'administration de l'ITIE, le rapport devra être publié et rendu largement disponible en anglais ainsi que dans les langues locales.

Dans le cadre de ce processus, le Niger a produit, en 2010, son rapport de validation, qui devrait le faire passer de statut de pays " Candidat ", à celui de pays " Conforme ", à la suite d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre de ce processus.

Le rapport du validateur a conclu à la conformité du Niger sur 19 des 20 indicateurs de la grille de validation.

Ainsi, seul l'indicateur 13, relatif aux mesures prises pour que les déclarations de l'Etat soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales, a été jugé non atteint.

Aussi le Niger a pris des mesures adéquates pour le contrôle des flux ITIE selon des normes internationalement admises pour atteindre la conformité ITIE.

DIVERSIFICATION DES PARTENAIRES

Gazprom se positionne sur l'uranium et le pétrole nigérien

Le Niger poursuit sa politique de diversification de ses partenaires dans l'exploitation de ses ressources naturelles, avec l'entrée en piste d'une compagnie minière et pétrolière russe Gazprombank. Elle s'est ainsi tirée avec deux permis d'exploration minière et pétrolière qui suscitent toutefois des réactions de la société civile du secteur des industries extractives.

Le gouvernement nigérien de transition et la société Russe Gazprombank, ont signé le 3 février dernier, à Niamey, deux conventions de recherche minière et pétrolière aux termes desquelles, la filiale du géant pétrolier et gazier Russe, s'est engagée à investir dans les trois prochaines années, dix millions de dollars américains. Gazprombank s'est aussi engagée à accompagner le Niger dans le projet de construction de deux centrales électriques, à lui apporter une assistance pour la commercialisation des produits miniers, la formation des cadres nationaux et la recherche de financement. Mieux, la société russe a accordé à notre pays une participation gratuite de 20% dans le cadre de la prochaine société minière qui sera bientôt mise en place.

Ce partenariat "va nous permettre d'optimiser l'exploitation de nos ressources. Nous nous sommes contentés jusqu'alors des redevances et des taxes, et d'attendre des dividendes hypothétiques", a déclaré la ministre nigérienne des Mines et de l'Energie, Mme Salamatou Gourouza.

Les organisations de la société civile pour la transparence dans les industries extractives ont une lecture autre de la signature de ces deux conventions.

Ali Idrissa, coordonnateur national du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse bud-

gétaire section de Publiez ce que vous payez Niger (ROTAB-PCQVP) : " la signature de tout contrat doit se faire dans le respect des normes en matière de gestion des ressources naturelles dans notre pays." "Le premier couac que nous avions constaté", poursuit-il, "ce qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre national ou international concernant l'octroi de ce bloc. Nous nous demandons ensuite si les cadres du ministère des mines ont été impliqués dans la négociation des conventions. Ainsi, pour nous, c'est en respectant ces deux conditions que nous pensons que tout permis peut seulement avoir l'aval du peuple nigérien et de la société civile."

Selon lui, le temps est révolu aujourd'hui où l'on peut s'adonner à l'opacité, "car la loi fondamentale que le peuple nigérien s'est librement donné oblige le gouvernement à publier les contrats dans le journal officiel, à faire en sorte que tous les contrats soient accessibles aux acteurs concernés". "Nous allons continuer à revendiquer plus de transparence dans la signature des contrats entre le Niger et les compagnies minières et pétrolières ", a-t-il conclu.

du Groupe de réflexion sur les industries extractives au Niger (GREN), Salissou Oubandoma, "le plus important dans la signature des deux conventions, c'est de savoir si elles ont déjà été publiées non seulement au Journal officiel, mais aussi sur le site du gouvernement pour permettre à la population d'accéder à ces documents, afin d'avoir une idée sur leurs contenus.

"La constitution nigérienne fait désormais obligation aux autorités de publier tout ce qui concerne les documents sur les ressources naturelles. Nous avons attiré l'attention du gouvernement sur ce devoir, puisque nous craignons un retour à la case de départ." Pour l'heure, "nous allons donner un peu de temps, un mois au plus et si cela n'a pas été publié, nous allons en ce moment dénoncer et engager un combat pour faire respecter les textes, ajoute Salissou Oubandoma. Car selon lui, Il n'y a pas de raison à ce qu'une constitution qui vient juste d'être adoptée et promulguée soit violée. En somme "c'est aux autorités de la transition de donner un bon exemple à celles plus politiciennes, qui viendront dans les mois à venir", estime Oubandoma.

Pour le coordonnateur Sani Aboubacar

L'ACTE DU CONSEIL DES MINISTRES

VI. Au titre du Ministère des Mines et de l'énergie

Le conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes suivants :

6.1. Projet de décret portant approbation et publication au Journal Officiel de la Convention Minière entre la République du Niger et GAZPROMBANK NGS pour le permis "Toulouk 2". Région d'Agadez, département de Tchirozérine.

6.2. Projet de décret portant approbation et publication au Journal Officiel de la Convention Minière entre la République du Niger et GAZPROMBANK NGS pour le permis "Toulouk 4", Région d'Agadez, département de Tchirozérine.

(Suite en page 17)

TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Le président Sarkozy appelle à une législation européenne

Dans une lettre publiée sur le site de l'Elysée en janvier dernier, le Président Sarkozy s'est publiquement engagé en faveur de nouvelles règles européennes exigeant que les compagnies minières, de gaz et de pétrole divulguent leurs paiements dans le monde entier.

Le Président Sarkozy a déclaré : 'J'ai décidé de demander à l'Union européenne d'adopter au plus vite une législation imposant aux entreprises du secteur extractif de publier ce qu'elles paient aux pays où elles sont installées'.

Le Président Sarkozy - qui a cette année la présidence du G20 et du G8 - répondait à Bono, cofondateur de ONE, qui dans une lettre ouverte l'exhortait à traduire son 'discours réformateur' en de 'réelles réformes'. Bono a surligné le mouvement pour la transparence dans le secteur extractif comme occasion, rappelant au président que les Etats Unis avaient adopté le juillet dernier une législation historique exigeant aux compagnies de publier ce qu'elles paient.

Le réseau Publiez Ce Que Vous Payez félicite le Président Sarkozy d'être devenu le premier dirigeant européen à s'être déclaré officiellement en faveur d'une législation européenne imposant aux compagnies de publier ce qu'elles paient. Le réseau Publiez Ce Que Vous Payez soutient la démarche de Bono en encourageant le Président Sarkozy à transformer ces mots en action.

ATELIER REGIONAL FRANCOPHONE SUR L'ITIE

Les mécanismes de renforcement des processus identifiés

Des représentants des organisations la société civile d'une quinzaine de pays africains, militants de la Coalition mondiale Publiez Ce Que Vous Payez, se sont retrouvés du 26 au 28 janvier 2011 à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, pour échanger sur les voies et moyens permettant de consolider les processus de mise en oeuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Les actes de la rencontre sont déclinés à travers cette déclaration qui a sanctionné leurs travaux.

Declaration de Ouagadougou

Reunis a Ouagadougou-Burkina Faso, du 26 au 28 janvier 2011, en atelier regional, les représentants de la Société Civile, principalement ceux de la coalition Publiez Ce Que Vous Payez des pays d'Afrique Francophone ci-apres : Burkina Faso, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Guinee, Mali, Mauritanie, Niger, Republique Democratique du Congo, Republique Centrafricaine, Tchad, Togo, engagés dans l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), ont échangé sur la mise en oeuvre à ce jour de l'initiative dans leur pays respectifs.

Au terme des échanges fructueux sur le partage des expériences nationales de mise oeuvre de l'ITIE, l'analyse et la communication des rapports de conciliation des chiffres, les stratégies de plaidoyer pour la transparence et la gestion responsable des ressources extractives, et les nouvelles règles de l'ITIE, les participants ont identifié plusieurs acquis à consolider. Il s'agit notamment de la publication des rapports de conciliation des chiffres, l'amélioration du dialogue entre les parties prenantes, les débats publics sur la transparence dans les industries extractives, le soutien technique et financier des partenaires

bilatéraux, multilatéraux et privés, le financement public régulier du processus ITIE par certains Etats, ainsi que l'engagement de la société civile. Cependant quelques préoccupations, qui sont autant de contraintes et défis à la mise en oeuvre d'une ITIE de qualité, c'est-à-dire conforme aux principes et critères de l'initiative, demeurent. Il s'agit notamment de :

- * L'insuffisance des débats publics sur les rapports ITIE ;

- * Le dysfonctionnement de certains groupes multipartites ;

- * Les entraves et atteintes aux droits à la libre participation des représentants de la société civile ;

- * L'absence de comptes de l'Etat audités et certifiés dans la quasi totalité des pays de mise en oeuvre ;

- * Les obstacles et interférences de certains bailleurs dans le processus de sélection du Conciliateur et Validateur notamment en se référant à leurs propres procédures et ce, en violation des règles et principes de l'Initiative ;

- * La mise en oeuvre partielle des Plans d'Action Nationaux ;

- * Les limitations dans le financement du processus ITIE ;

- * Le faible engagement politique de certains gouvernements des pays de mise en oeuvre ;

- * La faible participation de certaines Compagnies Extractives

- * La faible appropriation et diffusion des rapports ITIE ;

- * L'insuffisance de capacités des parties prenantes;

- * La publication agrégée des données ;

- * La non publication des contrats miniers, pétroliers et gaziers ;

- * Les obstacles législatifs et réglementaires à la mise en oeuvre de l'ITIE.

Conscients de l'importance de la transparence dans la gestion des ressources naturelles de nos pays ;

Soucieux de voir les revenus issus des industries extractives contribuer à un développement durable et harmonieux des pays africains notamment ceux de l'Afrique francophone, espace dans lequel la question de la malédiction des ressources se pose avec acuité,

Soucieux du respect des règles et principes de l'ITIE, de la mise en oeuvre d'une Initiative de qualité, de l'adoption des mesures d'appropriation et de durabilité de l'Initiative,

Recommandent

1. A la Conférence Internationale de l'ITIE :

- * Prendre en compte les recommandations pertinentes des parties prenantes afin d'adopter des règles cohérentes et consensuel-

les qui renforcent la crédibilité de l'ITIE au plan mondial ;

- * Revoir le critère 13 de l'ITIE en tenant compte des préoccupations exprimées par les pays de mise en oeuvre particulièrement les pays francophones ;

2. Aux Gouvernements

2.1. Des pays d'Afrique francophone

- * Appliquer la norme ITIE dans le souci de conjurer la malédiction des ressources, d'améliorer la gouvernance et de réduire la pauvreté ;

- * Prendre les mesures financières et techniques nécessaires pour assurer la durabilité et l'appropriation nationale du processus ;

- * Adopter des législations et réglementations permettant d'incorporer des principes et critères de l'ITIE dans l'ordonnement juridique interne ainsi que détermine les conditions de mise en oeuvre de ce processus dans le long terme, à l'instar du Nigéria, du Libéria et du Niger ;

- * Assurer la libre participation des membres de la société civile au processus ;

- * Réaliser régulièrement les audits et certifications des comptes de l'Etat par les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) dans le respect des procédures législatives nationales et conformément aux directives et normes de comptabilité communautaires (OHADA) et sous-régionales d'intégration (UEMOA, CEMAC) ;

- * S'approprier, par le canal du groupe multipartite, le processus

L'ACTE DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 15). La Société Gazprombank (GPB) NGS de Gazprombank du Groupe Gaz Prom est la contractante des conventions minières de recherche et d'exploitation d'uranium sur les périmètres de "TOULOUK 2" et de "TOULOUK 4". Gazprom, contrôlée par l'Etat de Russie, est l'une des cinq plus grandes sociétés de pétrole et de gaz dans le monde. La capitalisation boursière de Gazprom dépasse les 300 milliards de dollars américains.

Les négociations du Ministère des Mines et de l'Energie et GazProm ont abouti à une amélioration de la valeur retenue de ces projets pour le Niger et pour les populations des zones d'implantation. C'est ainsi que des avancées significatives ont été atteintes, com-

parativement aux projets antérieurs, et qui ont porté sur :

a) les montants des investissements de recherche qui ont passé d'une moyenne d'environ 2 millions à 5 millions de dollars US pour chaque permis ;

b) le rehaussement de la participation gratuite de l'Etat du Niger dans l'éventuelle société d'exploitation qui a crû de 10 %, (tel que prévue par la loi minière), à 20 %, fruit de l'entente des parties;

c) l'accord de la société contractante à consacrer chaque année, cinq pour cent

(5%) du montant des dépenses de recherche au développement des communes dans lesquelles elle conduit ses activités.

MENACES À L'ENCONTRE DE MEMBRES DE PCQVP AU CONGO

PCQVP préoccupé par cette situation

4 Février 2011 : Le réseau international de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) est vivement préoccupé par les menaces de mort dont font l'objet Me Georges Kapiamba, vice-président national de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) et Me Jean Claude Katende, président national de l'ASADHO et Président de la Coalition Nationale Publiez Ce Que Vous Payez en République Démocratique du Congo.

PCQVP rappelle le rôle déterminant de la Coalition

Publiez Ce Que Vous Payez en RDC dans la promotion de la bonne gouvernance et la transparence des revenus issus des industries extractives, et souligne l'engagement exemplaire de Me Jean Claude Katende et de tous les membres de la Coalition dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives à laquelle le Gouvernement de la RDC a décidé d'adhérer.

PCQVP appelle le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ainsi que toutes les Autorités concernées à garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Me Jean Claude Katende et Me Georges Kapiamba, de tous les membres de l'ASADHO et de la Coalition congolaise Publiez Ce Que Vous Payez ainsi que de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme en République démocratique du Congo.

PCQVP exhorte le gouvernement congolais à protéger le rôle de la société civile dans les débats publics et à garantir leur sécurité et intégrité physique. PCQVP appelle également le Gouvernement et les Autorités congolaises à se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la RDC.

Ouagadougou, le 28 janvier 2011

Les Participants

(Source: PCQVP International)

ATELIER REGIONAL FRANCOPHONE SUR L'ITIE

Les mécanismes de renforcement des processus identifiés

de sélection du validateur et ou du conciliateur conformément au livre source;

* Mettre en oeuvre intégralement les Plans d'Action Nationaux établis conformément aux normes de l'ITIE ;

* Rendre public les contrats miniers, pétroliers et gazières signés avec les compagnies extractives ;

* Eriger en norme la désagrégation des chiffres.

2.2. Des pays d'origine des entreprises extractives

* Exiger des sociétés multinationales de publier régulièrement les paiements effectués aux gouvernements des pays hôtes en respectant les mêmes obligations de transparence que dans leur pays d'origine ;

* Adopter des législations similaires à la loi Dodd-Frank des Etats-Unis;

* Poursuivre et renforcer leur soutien technique, financier et matériel dans la mise en oeuvre de l'ITIE.

3. Aux Entreprises Extractives:

* Publier régulièrement les paiements qu'elles effectuent aux gouvernements de façon désagrégée;

* Soumettre des données auditées et certifiées au Conciliateur des chiffres;

* Participer effectivement au processus ITIE au niveau national.

4. Aux Partenaires techniques et financiers:

* Respecter le processus de sélection du Conciliateur et du Validateur selon les prescriptions du livre source ;

* Poursuivre le soutien technique, financier et ma-

atériel à la mise en oeuvre d'une initiative de qualité ;

* Renforcer l'appui technique et financier en direction des coalitions nationales, en ce qui concerne la mise en oeuvre sur le terrain, mais aussi s'agissant de la participation au sein du Conseil de l'ITIE ;

* Appuyer les initiatives de renforcement des capacités des membres des coalitions dans les différents domaines critiques nécessaires à la mise en oeuvre des principes et critères de l'ITIE ;

5. A l'Organisation Internationale de la Francophonie

Accroître et renforcer son soutien à l'ITIE dans les pays d'Afrique Francophone ;

HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

La Banque mondiale sonne l'alerte

Les prix des produits alimentaires continuent d'augmenter. L'indice des prix alimentaires de la Banque mondiale a augmenté de 15 % entre octobre 2010 et janvier 2011 et se situe seulement 3 % en dessous de son niveau record de 2008. Au cours des six derniers mois, les prix mondiaux du blé, du maïs, du sucre et des huiles alimentaires ont connu de fortes augmentations, tandis que ceux du riz enregistreraient une hausse relativement plus faible. Dans bon nombre de pays, l'augmentation des prix mondiaux du blé a alimenté de fortes hausses des prix intérieurs.

En ce qui concerne le maïs, le sucre et les huiles, l'augmentation des prix a contribué à accroître le coût de divers types de produits alimentaires, même s'il faut noter que les prix intérieurs du maïs sont demeurés stables en Afrique subsaharienne. Dans certains pays d'Asie grands consommateurs de riz, la hausse des prix mondiaux du riz s'est répercutée sur le niveau des prix intérieurs. Les hausses enregistrées ces derniers mois dans les prix alimentaires fragilisent la situation macroéconomique des pays - plus particulièrement ceux dont le poids des importations alimentaires est élevé et qui disposent d'un espace budgétaire limité - et sont à l'origine d'une aggravation de la pauvreté. Le bilan des chiffres de la pauvreté montre que la flambée des prix

alimentaires depuis juin 2010 a plongé dans l'extrême pauvreté environ 44 millions de personnes dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Dans l'immédiat, il faut veiller à limiter d'ultérieures aggravations de la pauvreté par l'adoption de mesures stabilisant les marchés et par le renforcement des programmes de filets de protection sociale et de nutrition. À moyen terme, compte tenu des prévisions de volatilité des prix alimentaires et afin d'en atténuer les effets sur les populations les plus vulnérables, il est nécessaire de procéder à des investissements en faveur d'une élévation de la productivité agricole écologiquement viable, d'améliorer les outils de gestion des risques, de développer des technologies pour les biocarburants moins consommatrices de

produits alimentaires et d'adopter des mesures d'adaptation au changement climatique.

Les prix mondiaux des produits alimentaires continuent d'augmenter, avec des hausses variables selon les céréales. L'indice des prix alimentaires de la Banque mondiale, qui a augmenté de 15 % entre octobre 2010 et janvier 2011, est en hausse de 29 % par rapport à son niveau à la même période l'année dernière, et juste 3 % en dessous de son niveau record de 2008. L'indice des prix des céréales reste inférieur de 16 % à son niveau plafond, en raison principalement de la stabilité relative des prix du riz, nettement inférieures à leur niveau de 2008. La hausse enregistrée au cours du dernier trimestre est en grande partie attribuable aux augmentations des prix du sucre (20 %), des matières grasses et huiles (22 %), du blé (20 %) et du maïs (12 %). Parmi les céréales, ce sont les prix mondiaux du blé qui ont connu ces derniers mois la hausse la plus marquée. Une série de chocs climatiques dans plusieurs pays

producteurs, suivie dans certains cas de restrictions sur les exportations, a réduit l'offre de blé et eu pour effet de faire plus que doubler les prix entre leurs cours planchers de juin 2010 et janvier 2011. À l'heure actuelle, deux facteurs contribuent à maintenir ces prix à un niveau élevé. Du côté de l'offre, des incertitudes demeurent quant au volume et à la qualité des exportations de blé en provenance de l'Australie, sachant que les récoltes ont été endommagées par les pluies excessives et les inondations qui ont frappé le pays ; la récolte d'hiver en Chine est également source de préoccupations. Du côté de la demande, on peut s'attendre à l'arrivée sur le marché d'importantes commandes émanant de gros importateurs de blé, en particulier parmi les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Cette demande est liée à la situation politique incertaine que connaissent un certain nombre de pays de la région et à la nécessité, dans ce contexte, de garantir à l'opinion publique l'existence de stocks alimentaires adéquats. 



ASSOCIATION NIGÉRIENNE DE
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Union Européenne

Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC)
" Réfuter l'idée selon laquelle la Corruption est inévitable "
BP: 10 423 Niamey NIGER

Ligne verte: 7777

Rue du Grand Hôtel, NB 55 (à côté de l'étude Maître DJIBO Aissatou)

Le but du CAJAC est de :

Renforcer le pouvoir des citoyens en apportant un conseil et une assistance juridiques gratuits aux victimes de pratique de corruption.

Le CAJAC aide les citoyens à porter plainte pour des cas liés à la corruption.

Le CAJAC observe une stricte politique de confidentialité envers leurs clients.

Les Moyens :

Une équipe composée: d'un Coordinateur, d'un Conseiller Juridique, d'un Chargé de Communication, d'un Assistant financier et d'un Volontaire assistant au Conseiller Juridique.

Ressources supplémentaires : la Section de Transparency International au Niger

Par le biais de :

- * Ligne d'assistance téléphonique (ligne verte),
- * Visite direct sur place (centre ouverts à tous)
- * Consultations foraines (services de proximité)
- * Voie postale
- * Via internet

Les activités

- * Conseil et une assistance juridiques gratuits aux

victimes de pratique de corruption

- * Aide aux citoyens pour mieux présenter leurs plaintes
- * Plaidoyer en vue d'amener un changement systémique dans la lutte contre la Corruption

Groupes cibles

- * Chômeurs
- * Entrepreneurs
- * Dénonciateurs bien placés
- * Toutes victimes ou témoins de la corruption

Partenaires :

- * Autorités publiques à tous les niveaux
- * Partenaires techniques et financiers
- * Acteurs du secteur privé.
- * Organisations partenaires
- * Médias

Les cas dont traitent les CAJAC vont de la corruption à petite échelle à la grande corruption impliquant des centaines de millions de dollars. Les cas des secteurs et des thèmes, tels que : la passation des marchés publics, la privatisation, l'environnement, les droits de l'homme, la santé, l'éducation, le judiciaire, la douane, les services d'immigration, les permis d'exploitation des petites entreprises, etc.

La demande est également portée par le fait que des pays comme l'Arabie saoudite sont en train de réduire progressivement leur production de blé afin de préserver leurs ressources en eau et qu'ils en importent donc davantage.

L'augmentation des prix du blé sur les marchés mondiaux s'est traduite dans de nombreux pays par de fortes hausses des prix intérieurs. La corrélation entre la hausse mondiale et les hausses de prix des produits dérivés du blé au niveau intérieur a été forte dans un grand nombre de pays. Entre juin et décembre 2010, le prix du blé a fortement augmenté en République kirghize (54 %), au Tadjikistan (37 %), en Mongolie (33 %), au Sri Lanka (31), en Azerbaïdjan (24 %), en Afghanistan (19 %), au Soudan (16 %) et au Pakistan (16 %). Dans plusieurs de ces pays, les produits dérivés du blé constituent une part importante de la ration calorique consommée par la population, notamment chez les pauvres.

Dans plusieurs autres pays, les ajustements à opérer à la suite de la hausse des prix du blé ont été répartis entre le secteur public et les consommateurs. En Inde, l'établissement de prix plus élevés pour les marchés publics intérieurs a contribué à créer une accumulation record de stocks céréaliers, dont l'écoulement a permis d'atténuer la hausse des prix, tandis que, parallèlement, le programme de blé subventionné était renforcé. En Égypte, on estime que près de 85 % de la population bénéficie du système de subvention sur le pain. Néanmoins, même dans ces pays, les consommateurs ne sont pas totalement à l'abri des effets de l'augmentation des prix mondiaux, dans la mesure où les prix des produits dérivés du blé non subventionnés et d'autres denrées de base n'échappent pas à la hausse. Les pratiques alimentaires locales ont également permis d'épargner les consommateurs de certains pays, comme au Cambodge, où le prix du pain est demeuré stable parce que les consommateurs utilisent une farine à base de manioc d'origine locale. Les prix du maïs ont fortement augmenté et subissent l'effet de corrélations complexes avec d'autres marchés.

En janvier 2011, les prix du maïs avaient augmenté d'environ 73 % par rapport à juin 2010. Cette hausse est attribuable à plusieurs facteurs, dont une série de révisions à la baisse des prévisions de récoltes, la faiblesse des stocks - le ratio stocks-utilisation des États-Unis pour 2010/2011 est estimé à 5 %, soit son plus bas niveau depuis 1995 -, la corrélation positive entre les prix du maïs et ceux du blé et l'utilisation du maïs pour la production de biocarburants. Concernant ce dernier point, la demande de maïs pour la production d'éthanol a augmenté en raison de la hausse des prix du pétrole, et ce d'autant plus que les niveaux actuels du prix du sucre rendent l'éthanol de sucre moins concurrentiel. De récentes prévisions du département de l'Agriculture américain (USDA) indiquent que la part de la production de maïs des États-Unis destinée à la fabrication d'éthanol va passer de 31 % en 2008-2009 à 40 % en 2010-2011. La hausse de la demande de maïs s'explique aussi par la demande accrue de sirop de maïs à haute teneur en fructose (ou isoglucose) émanant de pays tels que le Mexique, où il est utilisé comme substitut du sucre. Les perspectives de détente sur le marché du maïs vont dépendre en partie du volume des récoltes en Amérique latine, en particulier en Argentine où elles ont été touchées par des conditions climatiques particulièrement sèches liées à l'impact de la Niña, de l'ampleur de la demande en provenance de Chine pour 2011 ainsi que des fluctuations du prix du pétrole et du sucre.

La répercussion de la hausse des prix mondiaux du maïs varie en fonction des pays et dépend sensiblement de l'état de leurs récoltes. Les pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié d'excellentes récoltes, ce qui a entraîné des baisses de prix importantes. Le déclin des prix enregistré entre juin et décembre 2010 (tableau 1) s'inscrit dans une tendance à la baisse encore plus marquée en début d'année - en moyenne, les prix du maïs en 2010 ont ainsi baissé par rapport à 2009 en Ouganda (de 52 %), au Rwanda (37 %), au Kenya (33 %), au Malawi (30 %), en Éthiopie (22 %) et en Tanzanie (19 %). Ils sont toutefois extrêmement vo-

lants, ce qui a des répercussions négatives à la fois sur les producteurs et sur les consommateurs. Au Rwanda, par exemple, les prix du maïs, après avoir connu un important fléchissement au début de l'année 2010, se sont redressés de 19 % depuis juin 2010. En Amérique latine, la sécheresse a entraîné une baisse de la production de maïs, et une hausse aigue des prix dans certains pays au cours de la deuxième moitié de 2010, en particulier au Brésil (56 %) et en Argentine (40 %). La hausse des prix mondiaux du maïs s'est aussi indirectement répercutée sur les consommateurs par le biais de l'augmentation des prix du fourrage, de la viande et d'un grand nombre de produits alimentaires transformés.

Les prix mondiaux du riz ont moins augmenté que les autres céréales et leurs perspectives demeurent stables. Les prix à l'exportation du riz thaïlandais ont augmenté de 8 % entre octobre 2010 et janvier 2011, et de 17 % entre juin 2010 et janvier 2011. Leur niveau est cependant de 70 % inférieur aux pics atteints pendant la crise alimentaire de 2008. Le prix du riz semble aujourd'hui se tasser à la suite des bonnes récoltes enregistrées par les gros pays exportateurs, de la décision des Philippines de limiter ses importations et du déblocage de stocks importants par la Thaïlande. Les récentes annonces d'accroissement massif des stocks nationaux par de grands importateurs tels que le Bangladesh et l'Indonésie contribuent toutefois à limiter cette pression à la baisse. Les prix intérieurs du riz ont connu de fortes hausses dans certains pays mais est resté stable dans d'autres. Le Viet Nam et le Burundi ont enregistré des hausses significatives (46 % et 41 % respectivement) entre juin et décembre 2010, tandis qu'en Indonésie, au Bangladesh et au Pakistan - trois pays grands consommateurs de riz, surtout chez les populations pauvres -, l'augmentation des prix intérieurs a cadré avec celle des prix mondiaux (soit 19 %). En dépit de bonnes récoltes, la hausse du prix du riz au Viet Nam s'explique par la dépréciation de la monnaie nationale : celle-ci a entraîné une hausse de l'inflation globale et des prévisions de demande accrue en provenance de gros impor-

tateurs, ce qui a poussé les autorités à accroître le prix minimum du riz à l'exportation. Les hausses de prix ont été relativement modérées au Sri Lanka (12 %) et en Chine (9 %) au cours de la deuxième moitié de 2010, et plutôt stables au Cambodge et aux Philippines. On retrouve la même stabilité dans de nombreux pays hors d'Asie, tels que le Cameroun, le Guatemala, le Mexique, le Panama et la Somalie.

Les prix du sucre et des huiles alimentaires ont considérablement augmenté ces derniers mois. Le prix du sucre a bondi de 73 % depuis juin 2010 en raison de la baisse de l'offre brésilienne - le Brésil est le premier exportateur de sucre au monde - et des chocs climatiques en Australie. Les conditions climatiques sont également à l'origine de la hausse des prix des huiles alimentaires : d'une part, les périodes prolongées de sécheresse liées à l'impact de la Niña ont réduit les prévisions de rendement pour le Brésil et l'Argentine, qui représentent à eux deux 45 % environ des exportations de soja ; d'autre part, les inondations dans le sud de la Malaisie et en Indonésie ont nui aux récoltes d'huile de palme. Dans un grand nombre de pays, la hausse des prix mondiaux s'est rapidement répercutée sur les prix intérieurs : le prix du sucre a par exemple doublé au Cambodge entre juin et décembre 2010, tandis que l'Afghanistan connaissait une hausse de 15 % du prix des huiles alimentaires entre septembre et décembre 2010. Plusieurs pays sont intervenus pour atténuer l'ampleur de cet impact. À la suite d'une hausse des prix du sucre et des huiles alimentaires de plus de 10 %, l'Algérie a considérablement réduit en janvier 2011 les taxes et les droits à l'importation sur ces denrées de base. En Indonésie, les autorités ont réduit les taxes sur le sucre et accru les subventions accordées aux producteurs locaux d'huile de cuisson.

D'autres denrées essentielles à une alimentation diététiquement variée ont connu des hausses de prix dans de nombreux pays. En Inde, la hausse des prix des produits alimentaires se situait à 18,3 % en décembre, et a surtout concerné les fruits et légumes, le lait, la viande et le poisson.

(Suite en page 12)

HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

La Banque mondiale sonne l'alerte

(Suite de la page 11)

En Chine, l'inflation alimentaire était en grande partie imputable à l'augmentation des prix des légumes. Au second semestre de 2010, le prix des haricots s'est envolé au Burundi (48 %), au Cameroun (43 %), au Kenya (38 %) et en Ouganda (22 %). En Mongolie, une épidémie de fièvre aphteuse combinée à l'hiver rigoureux de 2010 a eu pour conséquence une flambée des prix de la viande. En 2010, les prix moyens de la viande de mouton ont augmenté de 32 % par rapport à 2009.

La hausse des prix alimentaires fragilise la situation macroéconomique des pays à divers égards. En premier lieu, elle a eu un impact sur le niveau de l'inflation intérieure, alimentaire et globale. Plus d'un tiers des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ont enregistré une inflation alimentaire à deux chiffres en 2010. Par ailleurs, la hausse a fait naître également des vulnérabilités au niveau du solde des comptes courants dans les pays qui sont de grands importateurs nets de produits alimentaires et énergétiques. C'est notamment le cas du Tadjikistan, de la République kirghize, de la Géorgie et de l'Albanie dans la région Europe de l'Est et Asie centrale, la crise financière de 2009 ayant particulièrement accru dans cette région la nécessité de limiter les déficits des comptes courants. Enfin, les effets de la hausse des prix sur la situation budgétaire dépendront de l'ampleur des augmentations des recettes fiscales sur les produits alimentaires et des augmentations des dépenses consacrées à des mesures d'atténuation (programmes de protection sociale par exemple). Selon nos estimations, la hausse des prix des produits alimentaires depuis juin 2010 pourrait avoir fait basculer dans la pauvreté 44 millions de personnes de plus dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Afin d'évaluer l'impact sur les chiffres de la pauvreté de la hausse des prix alimentaires enregistrée au second semestre de 2010, nous avons étendu le modèle utilisé lors de la crise alimentaire de 2008 (voir l'encadré 1 pour plus

de détails). Les producteurs nets de produits alimentaires tirent profit de la hausse des prix tandis que les consommateurs nets en souffrent. Il en résulte, d'après nos recherches, que les chiffres nets de l'extrême pauvreté dans les pays à revenu faible et intermédiaire ont peut-être enregistré une augmentation de 44 millions de personnes en raison des hausses de prix survenues entre juin et décembre 2010 : aux 68 millions de personnes qui sont tombés en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour font en effet pendant 24 millions de producteurs nets de denrées alimentaires qui ont pu échapper à l'extrême pauvreté.

La hausse des prix alimentaires a des implications sur le plan nutritionnel. L'augmentation de la pauvreté découlant de la flambée des prix alimentaires est associée à un surcroît de malnutrition : en effet, les pauvres se nourrissent moins et se tournent vers des denrées qui sont moins coûteuses mais aussi moins nutritives. Ces pertes nutritionnelles sont particulièrement graves chez les jeunes enfants de moins de deux ans et les femmes enceintes. En raison des interactions complexes qui existent au niveau des marchés alimentaires, cela a également une incidence en ce qui concerne le problème de l'obésité ; par exemple, le surcroît de demande pour l'isoglucose, substitut meilleur marché que le sucre, a des répercussions sur les politiques publiques dans un pays comme le Mexique, où l'obésité constitue un sérieux problème de santé publique.

Deux facteurs contribuent à limiter l'impact sur la pauvreté de la flambée actuelle des prix alimentaires mondiaux. En premier lieu, les bonnes récoltes dans de nombreux pays d'Afrique - notamment pour le maïs, le sorgho, le millet et le manioc - ont limité les répercussions de la hausse des prix mondiaux sur les prix intérieurs et ont permis, dans certains des pays les plus vulnérables, de remplacer le blé et le riz d'importation. En second lieu, et contrairement à la situation de 2008, l'offre de riz sur le

marché international est restée soutenue grâce aux bonnes récoltes vietnamienne et thaïlandaise. Le riz joue un rôle essentiel non seulement parce qu'il s'agit du principal aliment de base dans un grand nombre de pays en développement, mais aussi parce que c'est le riz et la décision d'un grand nombre de pays d'en geler les exportations qui ont principalement contribué à provoquer la crise de 2008 par effet de contagion.

La récente montée des prix alimentaires a plusieurs implications sur les politiques à court et moyen terme. Sur certains marchés de produits de base, dont celui du riz notamment, le niveau insuffisant de l'information (par exemple, en ce qui concerne les niveaux de stocks détenus par les gros exportateurs) et les " achats de panique " risquent d'empêcher les prix de tomber aux niveaux que laisseraient présager de bonnes récoltes. La publication régulière de données facilement disponibles sur les stocks ainsi que l'engagement des principaux pays exportateurs de ne pas imposer de restrictions sur les exportations aideraient à maintenir la stabilité, ce qui est essentiel pour empêcher des aggravations ultérieures de la pauvreté.

Parallèlement, il est nécessaire d'étendre les programmes de filets de protection sociale et de nutrition dans les pays vulnérables, la communauté internationale devant peut-être porter son attention sur les pays où la flambée des prix est particulièrement aigue et la présence d'amortisseurs sociaux très insuffisante - Afghanistan, Burundi, République démocratique du Congo, République kirghize, Mongolie, pour n'en citer que quelques-uns. Il faudra également suivre les pays qui sont de gros importateurs nets de produits de base et qui ne disposent que d'une faible couverture de réserves de change et d'un espace budgétaire limité, afin d'évaluer leurs besoins financiers externes. Par ailleurs, la fréquence des événements météorologiques extrêmes au cours de l'année passée et leur impact sur le prix des produits alimentaires met en lumière la vulnérabilité des

populations pauvres face aux changements climatiques. À moyen terme, afin d'atténuer l'impact de la volatilité des prix alimentaires sur les plus vulnérables, il est nécessaire de procéder à des investissements en faveur d'une élévation de la productivité agricole écologiquement viable, d'adopter des mesures d'adaptation au changement climatique et de développer des technologies pour les biocarburants qui soient moins consommatrices de produits alimentaires. Enfin, ces nouvelles flambées des prix viennent rappeler l'importance des efforts qu'il faut entreprendre pour relever les revenus des pauvres, afin qu'ils puissent diminuer la part du budget qu'ils consacrent à la nourriture et être ainsi moins vulnérables à de tels chocs.

(<http://www.banque-mondiale.org/themes/crise-alimentaire/>)

AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :

BP : 10468 Niamey
Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

TRANSPARENCE

**Bulletin d'information
du ROTAB - PCQVP**

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web :
www.rotabniger.org

Directeur de Publication

Ali Idrissa

**Rédaction &
Administration**

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du
Niger (NIN)